

Compte-rendu du Conseil Municipal

Du 19 mars 2022 à 9 heures

- **Présents : 9** **Absents : Marie-Claude Fourcade, pouvoir à Monique Teyssier**
Mickaël Péronny, pouvoir à Karine Espagnet

- **Secrétaire de séance :** Patricia Lyonnet

- **Approbation du compte-rendu du 12 février 2022**

- Monsieur le Maire remercie les élus d'être présents.

- **Compte de gestion 2021**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve les comptes de gestion pour l'année 2021.

Déclare que les comptes de gestion de l'exercice 2021 dressés par Madame Roucaute, comptable, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité.

- **Compte administratif 2021**

Après avoir entendu et voté le compte de gestion 2021 les élus procèdent au vote du compte administratif 2021.

Monsieur Olivier Dépalle, Maire, s'est retiré au moment du vote et monsieur Bernard plot est élu président de séance.

Budget principal.

Réalisation de l'exercice 2021

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes	27 234,63€	484 255,24€
Dépenses	124 181,70€	377 262,19€
Résultat de l'exercice 2021	-96 947,07€	+ 106 993,35€

Résultat de clôture de l'exercice 2021

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Résultat exercice 2021	-96 947,07€	106 993,35€
Report de l'exercice N-1	175 550,36€	545 219,25€
Résultat de clôture Exercice 2021	78 603,29€	652 212,60€

Le conseil municipal approuve le compte de gestion et arrête les résultats définitifs du compte administratif tels que résumés ci-dessus.

Voté à l'unanimité.

- Approbation du budget primitif 2022**
Budget commune 2022

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	984 360,24€	984 360,24€
Section d'investissement	812 700€	812 700€
TOTAL	1 797 060,20€	1 797 060,20€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget primitif 2022 ci-dessus. Voté à l'unanimité.

- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022**

Après avoir examiné le compte administratif, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A – Résultat de l'exercice précédent	106 993,35€
B – Résultats antérieurs reportés (002)	545 219,25€
C – Résultats à affecter (A +B)	652 212,60€
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D – Solde d'exécution cumulé d'investissement	78 603,29€
E – Solde des restes à réaliser d'investissement	23 214€
Besoin de financement F=D+E	0€
AFFECTATION = C = G+H	652 212,60€
Affectation en réserve R 1068 en investissement	90 555, 36€
H. Report en fonctionnement R 002	561 657,24€

Voté à l'unanimité.

- **Vote des taux d'imposition 2022**

A compter de 2021, dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale, les communes et les EPCI, ne perçoivent plus la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La garantie d'équilibre des ressources communales est assurée par le transfert de la part départementale de la taxe Foncière sur les propriétés bâties et par la mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage.

Sur proposition de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année, à savoir :

Taxes concernées	Taux d'imposition
Taxe communale de référence de la taxe foncière bâti	36,51% 14,61% + 21,90% (taux départemental) soit
Taxe foncière non bâti	48,61%

Voté à l'unanimité.

- **Attribution et versement de subventions aux associations pour l'année 2022**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'attribuer et de verser une subvention aux associations sous réserve de la fourniture de leur bilan d'activité et de leur bilan financier de l'année précédente.

Comité des fêtes	500€
Club de la Madeleine	500€
FNACA	300€
ACCA	160€
Don du sang	200€
Conseil paroissial	340€

ABC	1 200€
Pompiers de Saugues	100€
Roc et Eau	500€
Défense du Cévenol	200€
Les Mistigris	500€
Subventions diverses	1 500€

Voté à l'unanimité.

- **Prêt licence IV**

Le conseil vote la reconduction du prêt de la licence IV au gérant du camping.

Voté à l'unanimité.

- **RODP (Orange)**

La subvention pour l'occupation des terrains s'élève à 936€95 pour 2022.

Voté à l'unanimité.

- **Création d'emplois permanents**

Il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour créer de nouveaux postes en rapport à l'avancement des agents.

- Créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28/35h)
- Créer un poste d'agent de maîtrise à temps plein.
- Voté à l'unanimité.

- **Convention d'adhésion au dispositif de protection contre le harcèlement**

Le conseil municipal confie au centre de Gestion 43 la mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes des agents de la fonction publique.

Voté à l'unanimité.

- **Réhabilitation des voies d'escalade de la base**

Il s'agit des anciennes voies près de la base Tonic Aventure qui sont situées sur 2 parcelles.

- Celles sur la parcelle d'EDF seront réhabilitées car d'un niveau difficile, ce qui manque sur le site.
- Celles sur la parcelle de madame Merle vont être démontées, elles empêchent la promotion du site par l'agglo et le département.
- Voté à l'unanimité.

- **Création d'un emploi saisonnier**

Il s'agit du poste de surveillant de baignade, sur 35h/ semaine, pour les mois de juillet et août.

Voté à l'unanimité.

- **Soutien à l'Ukraine**

Le conseil municipal affirme sa condamnation de la guerre et vote une subvention exceptionnelle de 1 000€ qui sera versée à l'AMF (Association des Maires de France) qui récolte les fonds octroyés par les municipalités.

La commune met aussi à disposition des réfugiés un logement meublé.

Voté à l'unanimité.

La séance est levée à 11 heures 15